

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Bérandère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Rose-Marie LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2008

Secrétaire de séance : Bérandère BAERISWYL.

Bérandère BAERISWYL accepte la fonction de secrétaire de séance.

Pour la première délibération, Pierre DUMAREST propose de faire un tour de table pour que chacun des conseillers puisse dire dans quelle(s) commission(s) il veut travailler.

Délibération n°016-2008

Objet : Composition des commissions municipales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est la fixation du nombre et de la composition des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE à neuf le nombre de Commissions municipales ;

DEFINIT comme suit la composition de ces commissions :

Finances, Budget	Président : Jean-Charles MORANDI Pierre DUMAREST, Christophe BRULHART, Eliane DALLEMAGNE, Christian JOLIE.
Personnel	Président : Pierre DUMAREST Bérandère BAERISWYL, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Rose-Marie LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Frédéric PERICARD.
Travaux, environnement, sécurité	Président : Jean-Charles MORANDI Patricia ALTHERR, Bérandère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Christian JOLIE, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.
Urbanisme	Président : Pierre DUMAREST Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Anna DOUDOU, Jean-Charles MORANDI, David PERAY.
Communication	Président : A définir Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Rose-Marie LASSERRE.
Vie associative, culture et loisirs	Présidente : Bérandère BAERISWYL Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Jean-Charles MORANDI, René VERNAY.
Education	Président : A définir Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Rose-Marie LASSERRE, Rachel NABAFFA, David PERAY.
Affaires sociales - CCAS	Présidente : Eliane DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Bérandère BAERISWYL, Anna DOUDOU, Rose-Marie LASSERRE, Rachel NABAFFA.
Affaires intercommunales	Président : Pierre DUMAREST Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, René VERNAY.

Débat : Rose-Marie LASSERRE demande si la loi fixe un nombre minimal ou maximal de commissions. Pierre DUMAREST répond par la négative.

Délibération n°017-2008

Objet : Composition de la commission d'appel d'offre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE la composition de la Commission d'appel d'offre de la commune comme suit :

Président de la commission d'appel d'offres : Pierre DUMAREST

Les délégués titulaires sont :

- Claude CHAPPUIS
- Pierre CUZIN
- David PERAY

Les délégués suppléants sont :

- Bérangère BAERISWYL
- Rachel NABAFFA
- Frédéric PERICARD

Délibération n°018-2008

Objet : Election des membres du Centre communal d'action sociale.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des administrateurs du Centre communal d'action sociale.

Il rappelle que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif. Il est dirigé par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire de la commune, et composé à parité de membres issus du conseil municipal et de personnes désignées par le maire

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE à douze le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS, dont six membres issus du Conseil municipal

DESIGNE comme administrateurs élus :

- Pierre DUMAREST, président,
- Eliane DALLEMAGNE, Vice-présidente,
- Bérangère BAERISWYL,
- Anna DOUDOU,
- Rose-Marie LASSERRE,
- Rachel NABAFFA.

Délibération n°019-2008

Objet : Désignation des délégués au Conseil de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués de la commune au conseil de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Il rappelle que la commune dispose de deux délégués.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune à la Communauté de communes du Pays de Gex :

Délégués titulaires :

- Monsieur Pierre DUMAREST
- Monsieur Jean-Charles MORANDI

Délégués suppléants :

- Madame Anna DOUDOU
- Monsieur Christian JOLIE

Délibération n°020-2008

Objet : Désignation des délégués au Conseil du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués de la commune au conseil du SIVOS.

Il rappelle que la commune dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune au Syndicat intercommunal à vocation scolaire :

Délégués titulaires du SIVOS :

- Pierre DUMAREST
- Anna DOUDOU

Délégués suppléants du SIVOS :

- Pierre CUZIN
- Eliane DALLEMAGNE

Délibération n°021-2008

Objet : Désignation des délégués au Conseil du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués de la commune au conseil du SIEA.

Il rappelle que la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune au Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain :

Délégué titulaire du SIEA :

- Pierre DUMAREST

Délégué suppléant du SIEA :

- Frédéric PERICARD

Débat : Frédéric PERICARD demande quel sera le rôle des délégués au SIEA. Pierre DUMAREST explique qu'il s'agira pour eux de défendre les intérêts de la commune dans les négociations qui auront lieu pour le choix des projets d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication.

Délibération n°022-2008

Objet : Désignation des délégués à l'office de tourisme du sud-gessien.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués de la commune à l'office de tourisme du sud-gessien.

Il rappelle que la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune à l'Office de tourisme du Sud-gessien,

Délégué titulaire :

- Eliane DALLEMAGNE

Délégué suppléant :

- Rachel NABAFFA

Débat : Eliane DALLEMAGNE explique qu'elle fait partie du Conseil d'administration de l'office de tourisme à titre personnel. Elle devra abandonner cette fonction pour pouvoir représenter la commune. La prochaine réunion va porter sur l'organisation du Défi du Fort l'Ecluse.

Délibération n°023-2008

Objet : Désignation des délégués au Comité nationale d'action sociale (CNAS).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que la commune adhère à une association, le comité national d'action sociale, dont l'objet est d'offrir des prestations notamment d'ordre social au personnel communal. Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du délégué de la commune au CNAS.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégué titulaire : Jean-Charles MORANDI.

Délibération n°024-2008

Objet : Désignation des délégués au Syndicat mixte AGEDI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au syndicat mixte AGEDI, qui fournit à la commune des logiciels spécifiques (pour la gestion de la comptabilité, des payes, de la dette, des listes électorales, du cimetière, de l'état civil. Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du délégué de la commune au syndicat mixte AGEDI.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégué titulaire auprès du Syndicat mixte AGEDI : Pierre DUMAREST.

Délibération n°025-2008

Objet : Délégations consenties au maire par le Conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Il précise que le maire a l'obligation de rendre compte au Conseil municipal de chacune des décisions qu'il aura prises en application de ces délégations.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (quatorze voix pour, et une abstention),

CHARGE le Maire, pour la durée de son mandat :

- 1°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, pouvant être passés sans formalités préalables, dans la limite de 4000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2°) De passer les contrats d'assurance ;
- 3°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 4°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 5°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6°) De défendre la commune dans toutes actions intentées contre elles devant les juridictions civiles et administratives.

Débat : Pierre CUZIN demande si le Conseil sera tout de même consulté sur les décisions de reprise des concessions au cimetière. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Bérangère BAERISWYL souhaiterait que, contrairement à ce que prévoit le projet de délibération (Point n°2« >Le Conseil municipal charge le maire : [...] De décider de la conclusion et de la révision des baux concernant les logements communaux conclus pour une durée n'excédant pas douze ans »), le conseil puisse s'exprimer sur le choix des personnes qui pourront bénéficier des logements communaux. Pierre DUMAREST précise qu'actuellement les logements communaux, au nombre de quatre, sont réservés aux enseignants de l'école de Challex et aux employés communaux. Bérangère BAERISWYL pense que si plusieurs personnes demandent à bénéficier d'un appartement, le Conseil devra pouvoir faire lui-même ce choix. Frédéric PERICARD demande s'il serait possible de déléguer cette compétence à deux personnes, afin qu'il y ait deux regards sur les dossiers. Pierre DUMAREST répond par la négative. Anna DOUDOU propose que l'on retire ce point n°2 de la délibération. **Pour le retrait du point numéro 2 : 6 voix.**

Eliane DALLEMAGNE souligne qu'en matière de conclusion des baux il y a rarement une urgence qui empêcherait d'organiser une réunion du conseil municipal afin qu'il puisse lui-même statuer sur la question. Jean-Charles MORANDI remarque qu'il pourrait y avoir urgence, lorsqu'il s'agira d'attribuer un logement à un enseignant nommé à Challex au cours du mois d'août. David PERAY répond que même dans ce cas là, il sera toujours possible d'organiser rapidement une réunion du

conseil municipal. Anna DOUDOU voudrait rappeler qu'il sera essentiel de réserver des logements pour les enseignants, car ils rendent la commune un peu plus attrayante pour eux. **Dix conseillers s'expriment en faveur du retrait du point n°2 de la délibération. Ce point est rayé. La délibération est votée à la majorité (14 voix pour et une voix contre).**

Délibération n°026-2008

Objet : Versement des indemnités de fonctions au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire explique que pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité est de 43% de l'indice 1015, soit à ce jour un montant mensuel brut de 1988.90 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 26 % de l'indice 1015, soit à titre indicatif, une indemnité mensuelle brute de 1202.59 € (1082.21 € net) ;

DIT que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} avril 2008.

Débat : Pierre DUMAREST explique qu'il a souhaité rester dans la même logique que lors du mandat précédent, c'est-à-dire de rester dans une fourchette moyenne. Frédéric PERICARD et Bérange BAERISWYL sont d'accords avec ce choix. Bérange BAERISWYL pense qu'il serait difficile de faire moins, car l'indemnité doit au moins couvrir les frais de déplacement du maire.

Délibération n°027-2008

Objet : Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire explique que pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité est de 16.5 % de l'indice 1015, soit à ce jour un montant mensuel brut de 763.18 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (quatorze voix pour et une abstention),

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 12 % de l'indice 1015, soit à titre indicatif, une indemnité mensuelle brute de 555.04 € (499.48 € net) ;

DIT que cette mesure prendra effet dès l'entrée en vigueur des arrêtés portant délégations de fonction aux adjoints au maire.

Débat : Pierre DUMAREST explique que les mêmes orientations ont été retenues pour cette délibération et la précédente. Bérange BAERISWYL demande aux adjoints si cela leur convient. Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU et Jean-Charles MORANDI répondent par l'affirmative. Rose-Marie LASSERRE demande si à cette indemnité peut s'ajouter le remboursement des frais de déplacement. Jean-Charles MORANDI répond que les deux ne sont pas cumulables pour le maire et les adjoints, mais que le remboursement des frais de déplacement serait possible pour les conseillers municipaux ; Frédéric PERICARD remarque que pour les réunions en soirée le maire et les adjoints pourraient utiliser le véhicule de la commune. Jean-Charles MORANDI n'est pas certain que cela soit possible en l'état actuel, et qu'il faudrait peut-être modifier notre contrat d'assurance. Christian JOLIE s'abstient lors du vote.

Délibération n°028-2008

Objet : Décision modificative n°1.

En section de fonctionnement :

Monsieur le Maire explique que le budget primitif de la commune n'avait pas défini les crédits nécessaires au paiement des indemnités du maire et des adjoints et que seule une enveloppe globale avait été inscrite au poste « Dépenses imprévues ». C'est pourquoi, il propose de prélever 33 500 € sur ce poste et de les répartir comme suit : 32 000 € sur l'article 6531 – « Indemnités du maire et des adjoints » et 1 500 € sur l'article 6533 – « Cotisations retraites du maire et des adjoints ».

Il précise que suite à ces modifications, le solde des dépenses imprévues de la section de fonctionnement se monte à 21 928.13 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2008 :

Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 33 500	
6531	Indemnités du maire et des adjoints	+ 32 000	
6533	Cotisations retraites du maire et des adjoints	+ 1 500	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°029-2008

Objet : Désignation des délégués au Conseil du Syndicat intercommunal d'électricité du Pays de Gex (SIEPG).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués de la commune au conseil du SIEA.

Il rappelle que la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal d'électricité du Pays de Gex :

Délégué titulaire :

- Pierre DUMAREST

Délégué suppléant :

- Frédéric PERICARD

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI)

Jean-Charles MORANDI fait le compte rendu des dépenses et des recettes de la commune, pour le mois de mars (il n'évoque que les dépenses et les recettes supérieures à 500 €). Concernant les recettes, la commune a perçu la Dotation globale de fonctionnement pour 144 491 €. Le remboursement par l'association diocésaine de la première mensualité de 10 000 € pour le remplacement de la chaudière de l'église. La commune avait en effet acheté la chaudière dans le cadre de la réfection de l'ensemble de la chaufferie, mais ne supportera au final que les coûts de génie civil. Le solde nous sera versé en 2009. Nous avons également reçu les centimes (une partie des impôts locaux reversés par le Trésor public à la commune) pour 30 676 €, et une petite partie de la taxe locale d'équipement pour 761 €.

En dépense nous avons versé notre contribution au COSEEC, pour les frais de fonctionnement du Gymnase de Ferney Voltaire. Frédéric PERICARD demande quel est le rapport entre le Gymnase de Ferney et la commune de Challex. Anna DOUDOU explique que le gymnase étant utilisé par le Lycée de Ferney, nous payons une contribution au prorata du nombre d'élève de Challex scolarisés dans cet établissement. Elle ajoute que nous versons le même type de contribution pour le fonctionnement du gymnase de Saint Genis Pouilly, et qu'il en sera de même à l'avenir pour celui de Péron. Jean-Charles MORANDI expose les principales autres dépenses : produits d'entretien pour 1229.50 € (achat annuel), vœux du maire pour 822 €, Atelier Quillet pour 1 139.68 € (restauration du cadastre Napoléon de 1811, et de deux lettres, l'une du curé de Challex au Pape, l'autre étant la réponse de ce dernier), remboursement du prêt pour le bâtiment sportif pour 23 043.29 €, contribution annuelle de la commune au service départemental d'incendie et de secours pour 15 525.80 €, confection de cartes postales pour 956.80 €, étude du CAUE (= Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour un éventuel déplacement de la bibliothèque au rez-de-chaussée du bâtiment de la Poste pour 775 €, curage du fossé d'évacuation de la fontaine de Mucelle pour 705.64 €.

Réunion de la prochaine commission Finances le 15/04/08 à 19h.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

L'un des agents techniques va quitter la commune. La procédure de recrutement a été lancée

Jean-Charles MORANDI explique que la commission aura deux questions à traiter. La première et la plus urgente est celle du remplacement de l'agent qui s'en va. La seconde sera celle du renforcement du service technique par le recrutement éventuel d'une troisième personne, qui pourrait avoir un grade supérieur et encadrerait les deux autres agents. Il pourrait également être chargé de suivre les travaux sur la commune. Pierre DUMAREST explique que la question avait été longuement débattue par le précédent conseil, et que celui-ci avait préféré laisser ce choix aux nouveaux élus. Un calcul avait été réalisé pour évaluer le nombre d'heures nécessaires pour faire face à l'ensemble des tâches revenant au service technique, il se monte à environ 1 600 heures, ce qui représenterait un employé supplémentaire à temps complet. Eliane DALLEMAGNE demande s'il ne vaudrait pas mieux inverser l'ordre des priorités. Jean-Charles MORANDI explique qu'il s'agit surtout de faire face à l'urgence du remplacement. La réflexion sur le renforcement du service peut être menée en parallèle. Bérangère BAERISWYL fait

remarquer que l'on pourrait aussi envisager de confier une plus grande part du travail à des entreprises extérieures. Pierre CUZIN souligne qu'il faudrait prendre le temps d'étudier le problème et de réfléchir quelques semaines. Jean-Charles MORANDI note que si on fait le total de ce qu'on donne aux entreprises, on pourrait engager une personne supplémentaire. Avoir une personne supplémentaire sur place conférerait plus de souplesse à l'organisation du travail. Pierre DUMAREST prend l'exemple du coût de la sous-traitance pour l'entretien des espaces verts autour de la halle et vers le cimetière qui nous coûte environ 15 000 €. Cela représente moins de la moitié des espaces que nous avons à entretenir.

Pierre DUMAREST propose que nous organisions une rencontre entre les nouveaux élus et l'ensemble du personnel pour faire connaissance. Proposition acceptée : elle aura lieu le 05/05/2008 à partir de 18h30 (avant la réunion du Conseil).

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST) :

Réunion de la Commission d'urbanisme le 08/04/2008 à 18h00.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Réunion de la prochaine commission Travaux – voirie le 03/04/08 de 18h30 à 20h.

Commission Communication

Bérangère BAERISWYL demande que l'on mette un mot dans le prochain Petit Challaisien pour informer les anciens que le repas du CCAS sera organisé plus tard que d'habitude. Anna DOUDOU répond que ce sera fait.

Rose-Marie LASSERRE voudrait que lors de la prochaine réunion de la Commission communication, les personnes qui se chargeaient du journal communal au cours du mandat précédent soient invitées.

Bérangère BAERISWYL souhaiterait que l'ensemble des commissions de la commune soient ouvertes à des membres extérieurs au Conseil. Rose-Marie LASSERRE pense que dans un premier temps il faudrait essayer de fonctionner seulement avec des élus. Anna DOUDOU est d'accord et pense qu'il faut laisser les commissions se réunir, se mettre en place et commencer à fonctionner.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

Bérangère BAERISWYL va rencontrer Patricia AUBERTHIER pour discuter avec elle.

Assemblée générale de la Grappe le 11/04/08 : René VERNAY représentera la commune.

Commission Education (Anna DOUDOU)

Anna DOUDOU fera une proposition de date pour une première réunion de la commission.

Le Conseil d'Ecole aura lieu le 07/04/2008.

Centre communal d'action sociale (Eliane DALLEMAGNE)

Eliane DALLEMAGNE explique que le CCAS doit rechercher 6 membres extérieurs. Elle va contacter les anciens membres.

Rose-Marie LASSERRE est informée qu'un incendie a eu lieu à la Maison de retraite. Elle quitte la séance à 21h50.

Questions diverses

Office de tourisme – Défi du Fort l'Ecluse : Prochaine réunion le 08/04/08 à 18h30 à Collonges. Eliane DALLEMAGNE et Rachel NABAFFA regardent ensemble.

Réunion des maires du Canton de Collonges : à l'initiative de Daniel JULIET, le 01/04/08 à 18h, pour déterminer une position commune en vue de la désignation, à la CCPG, de deux vice-présidents originaires du canton, au lieu d'un actuellement.

Grippe aviaire : renforcement du dispositif de surveillance, et obligation de confinement des volailles.

Patricia ALTHERR souhaiterait que l'on montre aux conseillers l'ensemble des bâtiments communaux. Jean-Charles MORANDI propose d'organiser quelque chose dans les prochaines semaines.

Fresque de l'école : Frédéric PERICARD explique que la fresque de la cour de l'école est en mauvais état, et qu'il faudrait prendre la décision de la démonter. Jean-Charles MORANDI pense que l'on pourrait demander aux enseignants s'ils seraient d'accord pour travailler sur un autre projet. Anna DOUDOU explique que la confection de la fresque avait été incluse dans le projet d'école : les enfants avaient d'abord étudié les artistes, puis les avaient imités. Elle souligne que cette fresque avait été conçue pour être temporaire. Jean-Charles MORANDI dit que le conseil devra voter pour ou contre le retrait de la fresque. Pierre DUMAREST propose que chacun aille voir, une décision sera prise lors de la prochaine séance. Patricia ALTHERR note que certains tableaux ont été abîmés par les enfants eux-mêmes.

Motoculteur de la commune : il est devenu obsolète. Le conseil devra décider si la commune pourra s'en séparer.

Stationnement de véhicules sur les passages piétons : Patricia ALTHERR demande que l'on empêche les véhicules de stationner sur les passages piétons, notamment celui qui est vers l'école, et propose qu'on y mette un cône.

Stationnement de véhicules sur les parkings publics : Béragère BAERISWYL voudrait que l'on rappelle qu'il est interdit de laisser un véhicule sur les parkings communaux de manière prolongée et permanente. Pierre DUMAREST est allé constater, un courrier a été fait au propriétaire pour qu'il aille l'enlever (principe : un véhicule ne peut pas rester stationné plus de 7 jours consécutifs à la même place). Jean-Charles MORANDI contacte le propriétaire de la FORD pour lui demander de la retirer. Pierre DUMAREST ajoute que si les propriétaires ne s'exécutent pas, la commune pourra faire enlever les véhicules à leurs frais.

Sécurité routière : Frédéric PERICARD trouve que les véhicules roulent vite dans la traversée de Mucelle. Il demande si l'on peut installer un panneau rappelant qu'il y a des enfants, et incitant les conducteurs à ralentir. Béragère BAERISWYL pense que seule la manière de sensibiliser les gens au problème de la vitesse, c'est avec l'utilisation de méthodes répressives. Pierre DUMAREST explique que des études ont été réalisées sur la mise en sécurité des rues du village. Ces études proposent un certain nombre d'aménagements. Il pense cependant que la construction de chicanes ou de ralentisseur ne serait pas la solution la plus adaptée. Elle est surtout coûteuse. Il pense qu'il serait préférable de chercher à créer une police municipale intercommunale. Parallèlement le marquage au sol des rues pourrait être amélioré. Béragère BAERISWYL demande si l'on ne pourrait pas mettre en place un panneau indicateur de vitesse, qui pourrait avoir un rôle plus incitatif. Pierre DUMAREST explique que l'on peut louer ce type de panneau pour environ 250 €/semaine. Eliane DALLEMAGNE demande si on ne pourrait pas en avoir un de manière plus permanente. Claude CHAPPUIS note que les limitations de vitesse ne sont pas toujours adaptées, et qu'il y a des secteurs du village où rouler à 50 km/h est déjà excessif. Jean-Charles MORANDI souligne que les aménagements peuvent avoir pour effet de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils ne sont plus sur une route mais dans une rue d'un village (exemple de ce qui a été fait à St Jean de Gonville). Cela peut par exemple passer par l'aménagement d'un trottoir avec éclairage le long de la route de la Plaine. Béragère BAERISWYL note que ce genre de travaux est très coûteux. René VERNAY souligne qu'il y a un autre problème à prendre en compte : la circulation a augmenté dans le Pays de Gex, mais les routes n'ont pas évolué, elles ne sont donc plus adaptées.

Prochaine réunion du Conseil le 05/05/2008.

La séance est levée à 22h25.